

Pays de la Loire, Vendée
Puyravault
Prises (les), Bosse (la)

Digues dites la digue des Prises, la digue d'En bas et la digue de la Bosse

Références du dossier

Numéro de dossier : IA85001879
Date de l'enquête initiale : 2017
Date(s) de rédaction : 2017
Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : digue

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Références cadastrales : 2017, OC, 248, 251, 265

Historique

Cette ligne de digues résulte de la dernière étape de poldérisation de la rive nord-est de la baie de l'Aiguillon. Elles ont été construites en 1873-1875 (digue de la Bosse) et 1874 (digues des Prises et d'En bas). Auparavant, les marais qu'elles protègent, aujourd'hui appelés en partie "les Prises" (car "pris" sur la mer), constituaient des prés appelés "Mizottes" sur le plan cadastral de Puyravault en 1834. Découpés en vastes parcelles, ils appartenaient à des propriétaires demeurant à Luçon et La Rochelle ; le marais de la Bosse était détenu par Pierre Jean Poissonnet, de Triaize, par ailleurs directeur, au milieu du 19^e siècle, du syndicat des marais du Nouveau desséché de Champagné.

Ces espaces sont donc mis à l'abri de l'inondation par la construction de ces nouvelles digues, dans les années 1870, en avant de la **digue du Nouveau desséché**, édifiée un siècle plus tôt et désormais reléguée au rang de digue seconde. Un plan du Vieux marais desséché de Champagné en 1898 mentionne bien la "Nouvelle prise de Champagné", réalisée en 1874, et la "prise Poissonnet", datée de 1875, qui comprend non seulement la Bosse mais aussi les marais situés sur la rive droite du chenal en aval de la porte de l'Epine. Cette poldérisation est réalisée individuellement par des propriétaires-exploitants, sans formation d'association syndicale de marais. Encore aujourd'hui, la Bosse notamment constitue un marais particulier, indépendant des sociétés de marais voisines.

A la fin du 19^e siècle, selon le même processus, une nouvelle tentative de poldérisation est menée en avant de cette ligne de digues, vers le sud. Dès le 23 août 1874, l'Etat cède ainsi un lais de mer de 13 hectares à MM. Pelon, Picoron, Blain, Favreau, Guinet, Faucher et Durand, autorisés à l'endiguer, sous la surveillance des services des Ponts et chaussées. Engagés pour acheminer de la pierre des carrières de Chantonay, destinée à édifier la nouvelle digue, des rousiers originaires des villages alentours (notamment Puyravault et Sainte-Radégonde-des-Noyers) se voient attribuer une exemption fiscale sur les nouvelles parcelles qui leur sont attribuées par l'Etat, ainsi que le bénéfice des lais de mer situés encore en avant. Des parcelles en lanières sont ainsi créées au pied de la digue des Prises et de la digue d'En bas.

En 1912 (date mentionnée sur le cadastre), ces nouvelles prises sont emportées par une tempête. Faute d'argent, elles ne sont pas relevées et l'on en revient à la digue des Prises et à la digue d'En bas. Les parcelles en lanières abandonnées (encore visibles sur les cartes et photographies aériennes de l'IGN actuelles) sont alors appelées "la Bourse Plate", rappelant cet abandon par manque d'argent. Allongées au fur et à mesure de l'envasement de la baie de l'Aiguillon et de l'avancée du trait de côte, elles sont rachetées par l'Etat vers 1980.

La question de l'entretien et de la propriété des digues est plusieurs fois remise en avant, par exemple à la suite des fortes crues de décembre 1940 et février 1941 qui endommagent les ouvrages de protection et envahissent tous les terrains autour

de la baie de l'Aiguillon. Propriétaire de la Bosse, le docteur Cougnard, demeurant à Sainte-Soulle, près de La Rochelle, demande à l'Etat et aux syndicats de marais voisins de l'aider à mener des travaux urgents à sa digue, qui menace de céder face aux assauts répétés de la mer.

De nouveau emportée par la tempête Xynthia en 2010, cette ligne de digues premières est relevée par la suite, reprofilée et élargie à la base. Une bande de terre de 100 mètres de large est acquise en arrière pour faciliter les travaux et créer une zone tampon.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle

Dates : 1873 (daté par source), 1874 (daté par source)

Description

Cette suite de digues protège les marais de la rive nord-est de la baie de l'Aiguillon, entre le canal de Luçon et la Sèvre Niortaise. Longue de 5,5 kilomètres (dont 1,8 pour la digue de la Bosse), elle prend naissance à la pointe aux Herbes (Champagné-les-Marais), file vers le sud-est (digue des Prises et digue d'En bas), puis contourne le marais de la Bosse, face au dernier méandre de la Sèvre Niortaise.

Éléments descriptifs

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée (La digue de la Bosse est une propriété privée.), propriété publique (La digue d'En Bas et de la digue des Prises sont la propriété du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise.)

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD85, 3 P 2113, 2115, 2116 et 3625. 1835-1954 : état de section et matrices des propriétés du cadastre de Puyravault.**
Archives départementales de la Vendée. 3 P 2113, 2115, 2116 et 3625. **1835-1954 : état de section et matrices des propriétés du cadastre de Puyravault.**
- **AD85, 23 W 347. 1938-1960 : construction et aménagement des édifices et services publics à Puyravault.**
Archives départementales de la Vendée. 23 W 347. **1938-1960 : construction et aménagement des édifices et services publics à Puyravault.**

Documents figurés

- **AD85, 3 P 185. 1834 : plan cadastral de Puyravault.**
1834 : plan cadastral de Puyravault. (Archives départementales de la Vendée, 3 P 185).
- **Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais. 1898 : Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898.**
1898 : Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898. (Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais).
- Vues aériennes depuis 1945 sur le site internet de l'IGN www.geoportail.gouv.fr.

Bibliographie

- **AD85, 1 J 2698. AILLERY, Eugène (abbé). Chroniques paroissiales : canton de Chaillé-les-Marais, manuscrit, vers 1855, 67 p.**
AILLERY, Eugène (abbé). **Chroniques paroissiales : canton de Chaillé-les-Marais**, manuscrit, vers 1855, 67 p. (Archives départementales de Vendée, 1 J 2698).

p. 17

Annexe 1

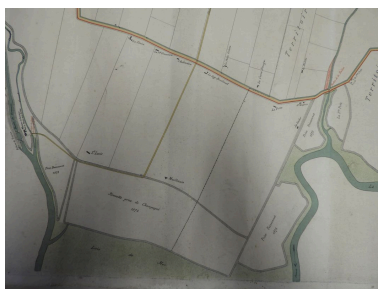
Extrait d'une cession, non datée (vers 1865 ?), du Conseil général de la Vendée, rapporté par l'abbé Aillery dans ses chroniques paroissiales du canton de Chaillé-les-Marais

"Il existe dans la commune de Champagné et celle de Puyravault, des lais et relais de mer dont la surface peut être de 200 à 250 hectares. Le sol est assez à maturité pour être endigué, la végétation est vigoureuse et abondante, et il sert de pâturage à de nombreux troupeaux. Il est même de 66 centimètres au-dessus des terrains précédemment enclos. Il serait à souhaiter que la vente s'en fit immédiatement avec enchère et publicité, et qu'elle fut même provoquée par les communes intéressées."

Illustrations



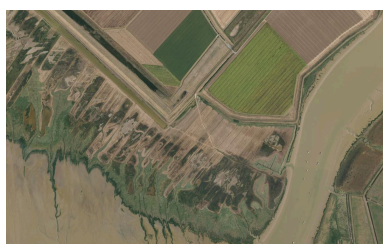
Le marais de la Bosse, pas encore endigué, sur le plan cadastral de Puyravault en 1834.
 Phot. Yannis (reproduction) Suire
 IVR52_20178500250NUCA



La Nouvelle prise de Champagné et les prises Poissonnet sur un plan du Vieux marais de Champagné en 1898.
 Phot. Yannis (reproduction) Suire
 IVR52_20188500274NUCA



Etat du trait de côte en avant des digues, vue aérienne des Prises, de la Bourse Plate et de la Bosse en 1950.
 Phot. Yannis (reproduction) Suire
 IVR52_20178500265NUCA



Etat du trait de côte en avant des digues, vue aérienne des Prises, de la Bourse Plate et de la Bosse en 2017.
 Phot. Yannis (reproduction) Suire
 IVR52_20178500264NUCA



Vue panoramique à 360° à la pointe de la Bourse Plate. De gauche à droite : les vasières, la digue vers le nord-ouest, les marais desséchés des Prises, la digue vers le nord-est, les vasières de la Bourse Plate.

Phot. Yannis Suire
 IVR52_20178500172NUCA



Vue panoramique à l'extrémité sud de la digue d'En bas. De gauche à droite : les vasières de la Bourse Plate, la digue en direction du nord-ouest, les marais desséchés des Prises.

Phot. Yannis Suire
 IVR52_20178500174NUCA



Vue panoramique à 180° à la pointe de la Bourse Plate. De gauche à droite : les vasières, la digue vers le nord-ouest, les marais desséchés des Prises, la digue vers le nord-est, les vasières de la Bourse Plate.

Phot. Yannis Suire
 IVR52_20178500175NUCA



La digue d'En bas vue depuis la pointe de la Bourse Plate, en direction du nord-ouest ; à gauche, les vasières de la baie de l'Aiguillon ; à droite, les marais desséchés des Prises.

Phot. Yannis Suire
 IVR52_20178500171NUCA



La digue d'En bas vue depuis la pointe de la Bourse Plate, en direction du nord-est ; à gauche, les marais desséchés des Prises ; à droite, les vasières de la Bourse Plate.

Phot. Yannis Suire
 IVR52_20178500179NUCA



L'extrémité sud de la digue d'En bas, en direction du sud, face aux vasières de la Bourse Plate et à la baie de l'Aiguillon.

Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500170NUCA



A la jonction entre la digue d'En bas (au premier plan) et la digue de la Bosse (à droite), vue en direction du nord-est.

Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500182NUCA



La partie sud de la digue de la Bosse, à sa jonction avec la digue d'En bas, vue en direction de l'est.

Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500169NUCA



La partie nord de la digue de la Bosse, vue en direction de l'est ; à gauche, les vasières inondables ; à droite, le marais desséché de la Bosse.

Phot. Yannis Suire
IVR52_20178500183NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Puyravault : présentation de la commune (IA85001871) Pays de la Loire, Vendée, Puyravault

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée



Le marais de la Bosse, pas encore endigué, sur le plan cadastral de Puyravault en 1834.

Référence du document reproduit :

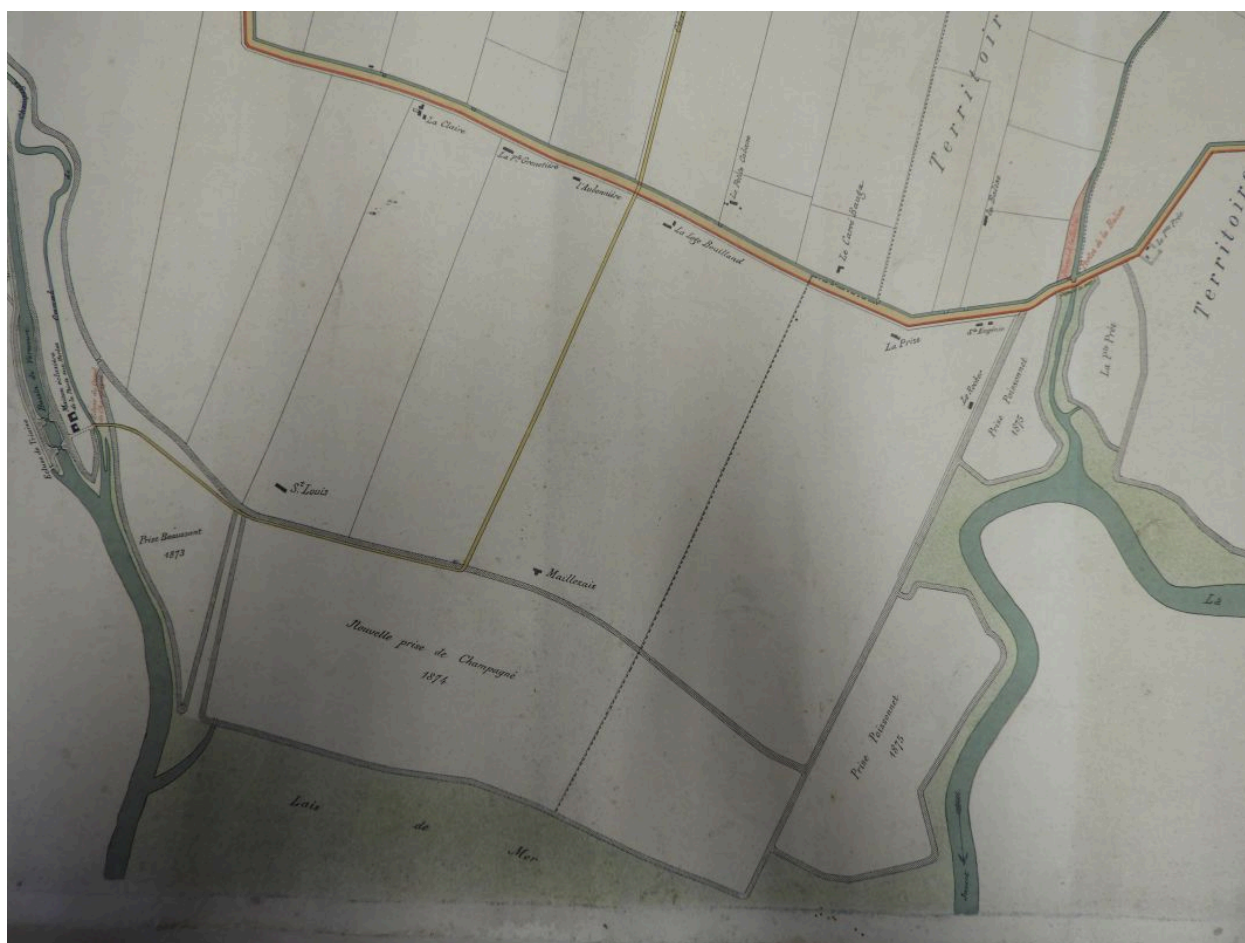
- **AD85, 3 P 185. 1834 : plan cadastral de Puyravault.**
1834 : plan cadastral de Puyravault. (Archives départementales de la Vendée, 3 P 185).

IVR52_20178500250NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



Référence du document reproduit :

- **Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais. 1898 : Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898.**
1898 : **Société administrative des marais Vieux desséchés de Champagné-les-Marais, plan des territoires tributaires (...), dressé par M. Cloitre, conducteur principal des Ponts et chaussées, sous la direction de M. Emile Guinaudeau, président du Syndicat du Marais, en 1898.** (Archives du Syndicat des marais du Petit-Poitou, Chaillé-les-Marais).

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



Etat du trait de côte en avant des digues, vue aérienne des Prises, de la Bourse Plate et de la Bosse en 1950.

Référence du document reproduit :

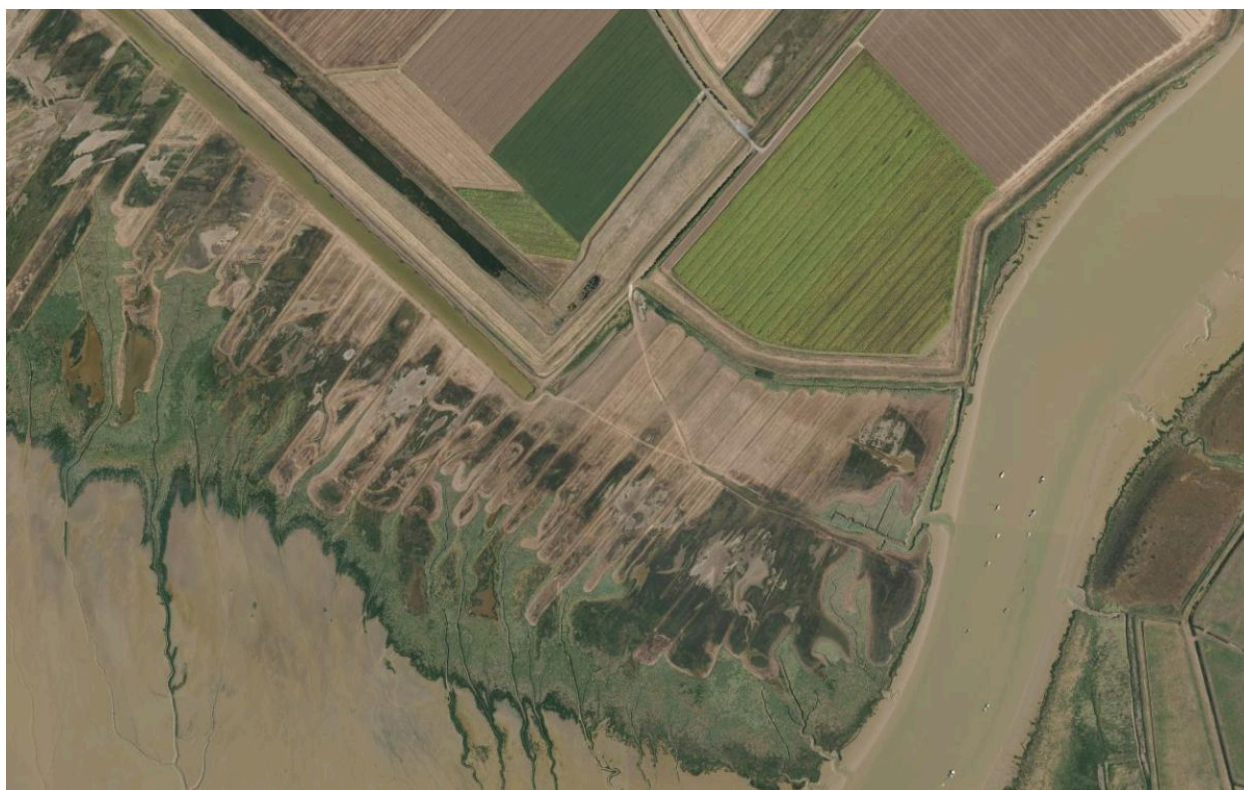
- Vues aériennes depuis 1945 sur le site internet de l'IGN www.geoportail.gouv.fr.

IVR52_20178500265NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) IGN
tous droits réservés



Etat du trait de côte en avant des digues, vue aérienne des Prises, de la Bourse Plate et de la Bosse en 2017.

Référence du document reproduit :

- Vues aériennes depuis 1945 sur le site internet de l'IGN www.geoportail.gouv.fr.

IVR52_20178500264NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis (reproduction) Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée ; (c) IGN
tous droits réservés



Vue panoramique à 360° à la pointe de la Bourse Plate. De gauche à droite : les vasières, la digue vers le nord-ouest, les marais desséchés des Prises, la digue vers le nord-est, les vasières de la Bourse Plate.

IVR52_20178500172NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



Vue panoramique à l'extrémité sud de la digue d'En bas. De gauche à droite : les vasières de la Bourse Plate, la digue en direction du nord-ouest, les marais desséchés des Prises.

IVR52_20178500174NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



Vue panoramique à 180° à la pointe de la Bourse Plate. De gauche à droite : les vasières, la digue vers le nord-ouest, les marais desséchés des Prises, la digue vers le nord-est, les vasières de la Bourse Plate.

IVR52_20178500175NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La digue d'En bas vue depuis la pointe de la Bourse Plate, en direction du nord-ouest ; à gauche, les vasières de la baie de l'Aiguillon ; à droite, les marais desséchés des Prises.

IVR52_20178500171NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La digue d'En bas vue depuis la pointe de la Bourse Plate, en direction du nord-est ; à gauche, les marais desséchés des Prises ; à droite, les vasières de la Bourse Plate.

IVR52_20178500179NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



L'extrémité sud de la digue d'En bas, en direction du sud, face aux vasières de la Bourse Plate et à la baie de l'Aiguillon.

IVR52_20178500170NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



A la jonction entre la digue d'En bas (au premier plan) et la digue de la Bosse (à droite), vue en direction du nord-est.

IVR52_20178500182NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La partie sud de la digue de la Bosse, à sa jonction avec la digue d'En bas, vue en direction de l'est.

IVR52_20178500169NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés



La partie nord de la digue de la Bosse, vue en direction de l'est ; à gauche, les vasières inondables ; à droite, le marais desséché de la Bosse.

IVR52_20178500183NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
tous droits réservés